

DÉPARTEMENT
DE L'OISEARRONDISSEMENT
DE
SENLIS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal du vendredi 9 juin 2023

CONVOCACTION

Date : 2 juin 2023

Affichée le : 2 juin 2023

L'an deux mille vingt trois, le juin neuf juin à , les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 27

Votants : 39

Pouvoirs : 12

Absent : 0

Étaient présents : Mme Sophie LEHNER - M. Karim BOUKHACHBA - M. Thierry BROCHOT - Mme Döndü ALKAYA - M. Abdoulaye DEME - Mme Loubina FAZAL - Mme Yesim SAVAS - M. Cédric LEMAIRE - Mme Fabienne LAMBRE - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Aïssata SOW - M. Mohammed EL OUSTI - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - Mme Caroline JACQUEMART - M. Amadou KA - Mme Hafida MEHADJI - M. Nouredine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE - M. Gérald FACCHINI - M. Jean-Claude VILLEMMAIN.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Affichée et mise en ligne le :

22 JUIN 2023

DÉLIBÉRATION MISE EN LIGNE SUR
LE SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

17 JUIL. 2023

Absents représentés

Mme MOUSSATEN

M. AKABLI

Mme MEUNIER

Mme HAMADOUC

M. N'DIAYE

M. AÏT MESSAOUD

Mme ELONGUERT

Mme PEREZ

M. ZAHRAOUI

Mme SENET

M. LUCAS

Mme M'BAYE

Pouvoir à M. VILLEMMAIN

Pouvoir à Mme LEHNER

Pouvoir à M. BROCHOT

Pouvoir à M. EL OUSTI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme FAZAL

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. PERRIN

Pouvoir à M. EL MOUSSAOUI

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à Mme MEHADJI

Pouvoir à M. KA

Secrétaire de séance : Yesim SAVAS

2 Ressources Humaines-Recrutement dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences

Rapport de présentation :

Sophie LEHNER, Adjointe

Depuis la fin de l'année 2021, les nouvelles demandes de passeports et de cartes nationales d'identité, ainsi que leur renouvellement ont connu une hausse inédite sous l'effet de la sortie progressive de la pandémie.

Alors que le volume de demandes de titre continue à augmenter et que les délais d'obtention des rendez-vous pour déposer les demandes de titres ne cessent de croître, l'Etat met en place des mesures d'urgence pour accélérer l'obtention des papiers d'identité.

Afin d'accélérer les délais de délivrance des passeports et cartes d'identité, les services de l'Etat ont sollicité la Ville de Creil, pour augmenter sa capacité de prise en charge des demandes, par la mise à disposition de 5 dispositifs supplémentaires de recueil, pour une période de 4 mois, allant de mi-juin à mi-octobre.

Compte-tenu de la quantité de travail engendrée par ces dispositifs de recueils supplémentaires, 8 personnes seront recrutées dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences pour une durée de 6 mois, à raison

d'un temps de travail hebdomadaire de 26 heures.

Les personnes ainsi recrutées développeront des compétences administratives et bénéficieront d'un accompagnement. Le contrat PEC s'adresse aux personnes en recherche d'emploi et repose sur le triptyque Emploi/Formation/Accompagnement. Il permet de favoriser au mieux l'insertion professionnelle des personnes les plus éloignées de l'emploi.

En contrepartie, la ville de Creil bénéficiera d'une aide financière mensuelle versée par l'Etat, qui en fonction des profils recrutés, sera de 35 % ou 40 % ou 45 % du SMIC.

Aussi, pour la mise en place technique et logistique de ce dispositif pour la délivrance des titres sécurisés, l'Etat versera une dotation de 50 000 euros. Le reste à charge pour la Ville ne devrait pas excéder 3 000,00 €.

Il vous est demandé d'approuver la création de 8 postes dans le cadre du dispositif Parcours-Emploi-Compétences et d'autoriser monsieur le Maire à signer la convention tripartite.

Vous êtes appelés à voter.

Le conseil municipal :

Vu la loi n°2008-1249 du 1er décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active et réformant les politiques d'insertion,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-22,

Vu le code du travail, notamment les articles L5134-19-1 et suivants,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 20 février 2023, fixant le montant des aides de l'Etat pour le contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences,

Vu les crédits ouverts au budget de la Ville,

Considérant la sollicitation de la Ville de Creil par les services de l'Etat, pour la mise en place d'une mesure d'urgence pour augmenter la capacité de délivrance des titres sécurisés,

Considérant que pour mener à bien ce dispositif la Ville de Creil doit faire appel à du personnel supplémentaire,

Considérant que la Ville de Creil fait le choix de recruter, pour une durée de 6 mois, 8 personnes en contrat unique d'insertion Parcours Emploi Compétences, permettant de les accompagner et de les former,

Entendu le rapport de présentation,

Vote :

Votants : 39	Pour : 39	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide :

Article 1^{er} : d'approuver la création de 8 postes, dans le cadre du dispositif « Parcours Emploi Compétences », pour une durée de 6 mois.

Article 2 : de fixer la rémunération sur le montant du SMIC à raison de 26 heures hebdomadaires.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention tripartite et tous les documents afférents à ce dispositif.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

Publication électronique sur le site de la Ville de
CREIL, le 22 JUIN 2023

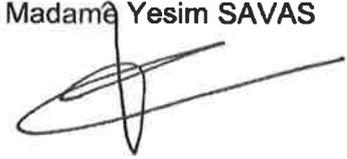
17 JUL. 2023

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO



Madame Yesim SAVAS



La secrétaire de séance